



LE
PORT
MONTAIN

NOYEN
SUR
SEINE

LE
VEZOULT

N°109

Le carnavalet

BULLETIN D'INFORMATION DE NOYEN-SUR-SEINE - ETE 2016

Commune de
NOYEN-SUR-SEINE
Département de Seine-et-Marne

LA COMMUNE | LA MAIRIE | ENFANCE & SCOLARITÉ | LA VIE LOCALE | PUBLICATIONS



www.noyensurseine.fr

PRESENTATION



HISTORIQUE



LA VIE ASSOCIATIVE



LES SERVICES



NOYEN D'HIER



LE CONSEIL MUNICIPAL



PATRIMOINE

LE BULLETIN MUNICIPAL



SOUVENIRS



LES COMPTE RENDUS DE CONSEILS



LES COMMERCES ITINERANTS



Edito :

www.noyensurseine.fr : notre village possède désormais un site internet ... non pas pour répondre à un simple phénomène de mode mais pour vous apporter une autre source d'informations locales et faire connaître notre village à tous ceux en dehors de notre commune qui auront la curiosité de vouloir le découvrir virtuellement et peut-être réellement ensuite.

Nous allons nous efforcer de le faire «vivre» car la clé de la réussite d'un site est sa capacité à se renouveler et à donner des informations pertinentes et récentes. En effet,

notre bulletin communal a aussi la mission de vous informer mais sa périodicité trimestrielle limite son efficacité.

A vos souris donc (mais ça fonctionne aussi sur tablettes et smartphones) pour découvrir notre site internet comme près de 200 visiteurs l'ont déjà fait avant vous depuis son ouverture en avril ...

A part cela, vous trouverez entre autres, les comptes rendus des 3 derniers Conseils Municipaux, les manifestations organisées par le Comité des Fêtes ou l'association locale ...

Conseil Municipal du 14 avril 2016

>>> compte-rendu (extraits, le document complet est consultable en mairie).

Les principaux sujets suivants ont été abordés :

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

Libelles	investissements		fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recet-tes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recet-tes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recet-tes ou excédents
Résultat Reporté	167 066.42	225 284.53	286 850.63	170 415.58	167 066.42	170 415.58
Opération Exercice	54 537.01			386 083.42	341 387.64	611 367.95
Totaux	221 603.43	225 284.53	286 850.63	556 499.00	508 454.06	781 783.53
Résultat Clôture commune		3 681.10		269 648.37		273 329.47
Intégration excédent CCAS Suite à sa suppression au 31.12.2015				2 678.06		2 678.06
Restes à réaliser	60 000.00	89 136.00			60 000.00	89 136.00
Totaux cumulés						
Résultat définitif		3 681.10		272 326.43		276 0007.53

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2015

Considérant que les comptes sont exacts

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé par l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

VOTE DES TAUX TAXES 2016

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de la reconduire à l'identique sur 2016, soit :

Taxe habitation 12.76 %

Taxe foncière bâti 11.97 %

Taxe foncière non bâti 31.25 %

C.F.E. 15.86 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier. Chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire est fixée par la loi de finances.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer et de verser les subventions aux associations listées ci-dessous :

- ASSOCIATION PATRIMOINE ET CULTURE EN BASSEE-MONTOIS 250.00 €
- GARDERIE MILMOUCH DE GRISY SUR SEINE 400.00 €
- RESTO DU CŒUR DELEGATION SEINE ET MARNE 300.00 €
- COMITE DE FETES DE NOYEN SUR SEINE 2 250.00 €

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au bp 2016 au compte 6574

VOTE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Le Conseil municipal,

Entendu la proposition du budget primitif 2016 – Commune-

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le budget primitif 2016 – COMMUNE – qui s'équilibre comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	570 583.43€	570 583.43€
Investissement	328 894.00€	328 894.00€

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 service eau

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libelles	investissements		fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recet-tes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recet-tes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recet-tes ou excédents
Résultat Reporté		6 008.87	15 252.96	90 146.00	20 393.47	96 154.87
Opération Exercice	5 140.51	1 741.47		46 670.67		48 412.14
Totaux	5 140.51	7 750.34	15 252.96	136 816.67	20 393.47	144 567.01
Résultat Clôture commune		2 609.83		121 563.71		124 173.54
Restes à réaliser	15 000.00					

APPROBATION COMPTES DE GESTION service eau

Considérant que les comptes sont exacts

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé par l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 SERVICE EAU

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître:

REPORTS / Pour rappel : excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : 6 008.87 €
 Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 90 146.00 €
 SOLDES D'EXECUTION / Un solde d'exécution (001) de la section investissement de 3 399.04 €

Un solde d'exécution (002) de la section fonctionnement de 31 417.71 €

RESTES A REALISER : Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

- o En dépenses pour un montant de 15 000.00 €
- o En recettes pour un montant de 0 €

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à : 12 390.17 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

COMPTE 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 12 390.17 €

LIGNE 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R00 2) : 109 173.54 €

RECONDUCTION TARIFICATION SERVICE EAU PERIODE 2016 2017

Monsieur le Maire rappelle la délibération 16 2015 fixant les tarifs du service eau pour période du 1er juillet 2015 au 30 Juin 2016, à savoir

- Location annuelle du compteur 38.00 € ht
 - m3 eau potable 1.30 € ht
 - Redevance prélèvement m3 0.15 € ht
 - Taxe pollution appliquée en fonction du taux en vigueur
 - Facturation avec un acompte en début de chaque année, et un relevé annuel en juin pour une facturation sur la base réelle des consommations annuelles
- Propose de ne pas modifier les tarifs pour la période 2016/2017 et invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de ne pas modifier les tarifs indiqués ci-dessus, pour la période 2016/2017

VOTE BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU 2016

Le Conseil municipal,

Entendu la proposition du budget primitif 2016 – Service Eau-

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le budget primitif 2016 – COMMUNE – qui s'équilibre comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	157 057.59€	157 057.59€
Investissement	55 344.05€	55 344.05€

DECISIONS DU MAIRE 3 A 6 2016

Le Conseil municipal, prend note des décisions suivantes :

Signature du bon de commande LYONNAISE DES EAUX pour la fourniture et la pose d'un compteur station pompage au de 1186.42 E ttc
Signature de l'avenant 1 à la convention financière SDESM du 05 Février 2016
Signature de l'avenant 1 à la convention financière SDESM du 28 Avril 2015

SUBVENTION F.E.R. POUR AMENAGEMENT PLATEAU 4 CHEMINS

Monsieur le Maire,

- Présente au Membres du Conseil municipal, le projet d'aménagement d'un plateau surélevé, ayant pour but la sécurisation routière du croisement dit des 4 chemins L'opération de cet aménagement est évaluée à 23 141.56 ht
- Propose d'inscrire l'opération envisagée et son montant prévisionnel au budget de l'année 2016
- Propose de solliciter une subvention au titre du Fonds d' Equipement Rural année 2016
- Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal

- Décide d'inscrire l'opération «Aménagement d'un plateau surélevé aux 4 chemins» pour un total de 23 141.56€ ht
- Sollicite une subvention au titre du Fonds d' Equipement Rural année 2016
- Arrête le plan de financement ainsi,

o Total ht	23 141.56 €
o Total ttc	27 769.87 €
o Subvention F.E.R.	11 570.78 €

Amende police estimée 4 000.00 €

- Dit que le financement sera assuré sur les fonds propres de la commune et inscrit au budget 2016
- Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier

MARCHE DE MAINTENANCE EP SDESM 2016 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016 à 2020).

Transfert à la Communauté de Communes de la compétence « élaboration, approbation et suivi du plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu »

Le Conseil municipal:

Décide :

- De transférer la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Bassée Montois
- D'acter que les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois seront modifiés en conséquence,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente.

Dit que le plan local d'urbanisme intercommunal sera un document issu d'une construction conjointe entre l'ensemble des Communes, pour permettre une réponse aux préoccupations de chacun, s'adapter à la diversité de notre territoire en regroupant les Communes par secteurs et associer chaque Maire ;

Dit qu'une fois la modification statutaire actée par arrêté préfectoral, le Président de la Communauté de Communes réunira une conférence intercommunale des Maires de la Communauté de Communes Bassée Montois pour définir les objectifs de l'élaboration du PLUI, les modalités de la collaboration avec les Communes et élaborer une charte de gouvernance;

Dit qu'une délibération viendra alors prescrire l'élaboration du PLUI, approuver ses objectifs, les modalités de la concertation et la charte de gouvernance.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE 2015

Après présentation de ce rapport le conseil municipal,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site (www.services.eau.france.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 Juillet 2010

Conseil Municipal du 16 juin 2016

>>> compte-rendu (*extraits, le document complet est consultable en mairie*).

REPLACEMENT COPIEUR MAIRIE AVEC CONTRAT MAINTENANCE YONNE COPIE

Monsieur le Maire,

- Expose que le copieur du secrétariat nécessite son remplacement en raison de son état d'usure
- Présente la proposition financière de la Sté Yonne-Copie, à savoir

o Acquisition copieur KYOCERA 2551 CI au tarif de 2 590.00 €

o Contrat de maintenance

- Prix copie noire pour un volume de 6500 pages/T 0.0044 € ht
- Prix copie couleur pour un volume de 2 500pages/T 0.044 € ht
- Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres,

- AUTORISE l'achat du copieur KYOCERA 2551 CI au prix de 2 590.00 € ht

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maintenance avec la Sté Yonne Copie

PROJET DE CONTRAT INTERCOMMUNAL POUR LE GROUPE SCOLAIRE du RPI FONTAINE FOURCHES-NOYEN SUR SEINE-VILLIERS SUR SEINE

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil municipal du projet de contrat intercommunal pour lequel la commune comme le Syndicat Scolaire peuvent obtenir différentes subventions.

Le projet consiste en une extension des bâtiments scolaires, situés à Fontaine Fourches comprenant 3 classes primaires, une double garderie, un hall d'entrée, un bureau de directrice, un préau, une aire de jeux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet de contrat intercommunal ainsi présenté.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, par 10 voix POUR et une ABSTENTION,

- APPROUVE le projet de contrat intercommunal RPI Fontaine-Fourches, Noyen Sur Seine et Villiers Sur Seine
- SOLLICITE l'octroi par la Région Ile de France et le Département de Seine et Marne une subvention
- AUTORISE Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde – PCS- est précise qu'il représente un outil d'aide à la gestion de crise. Il n'a pas vocation à être appliqué à la lettre, le Maire en vertu de l'article L 2212 2 du Code Général des Collectivités Territoriales demeure juge et responsable des adaptations im-posées par les circonstances.

Le Plan Communal de Sauvegarde décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en œuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise. Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la mairie de NOYEN SUR SEINE, il comprend un certain nombre de documents qui devront être ré-actualisés régulièrement.

Monsieur le Maire propose d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde de Noyen Sur Seine.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de NOYEN SUR SEINE- ci annexé à la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre les éléments du PLAN Communal de Sauvegarde aux différents services concernés

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

CONVENTION 2016 PISCINE BRAY SUR SEINE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, la proposition de convention émise par Monsieur le Maire de Bray Sur Seine, pour la prise en charge de la différence des tarifs réservés aux Braytois pour les entrées à la piscine municipale de Bray Sur Seine.

Rappelle que cette procédure a déjà été de mise lors de la saison 2015.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR et 3 ABSTEN-TIONS

- APPROUVE la convention piscine 2016 ainsi présentée
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toute pièce se rapportant au dossier

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal, prend note des décisions suivantes :

Signature du bon de commande BEAULANT Frères Sarl pour la fourniture et la pose de la porte d'entrée de la salle polyvalente au tarif de 4 410.87 € ht.

Délivrance d'une concession cimetière Columbarium à Monsieur Jean Claude BARDON à compter du 2 juin 2016 pour 30 ans.

Signature du marché à bon de commande pour les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise au prix de 10 328.68 € ht.

DIVERS

- Projet de trottoir drainant route de Grisy
- Projet de borne incendie sur dossier DETR à prévoir en 2017

Conseil Municipal du 23 juin 2016

>>> compte-rendu (*extraits, le document complet est consultable en mairie*).

Monsieur le Maire expose qu'en raison de l'urgence de l'ordre du jour, la tenue de cette réunion est déclarée extraordinaire

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE FONTAINE FOURCHES – NOYEN SUR SEINE – VILLIERS SUR SEINE

Monsieur le Maire rappelle le projet consistant à regrouper toutes les classes du RPI à Fontaine-Fourches et la nécessité qui en découle de construire un bâtiment destiné à recevoir les classes de Noyen et Villiers.

Expose, qu'il y a lieu de modifier comme suit les statuts du RPI et notamment l'article 1 pour permettre cette nouvelle construction:

Article 1 : Ajout

«Le syndicat scolaire assurera le financement et la construction des bâtiments qui abriteront plusieurs classes et des annexes, des sanitaires, dans le but d'assurer l'accueil des enfants de tout le regroupement pédagogique,

La construction se fera sur un terrain de la commune de Fontaine Fourches, le Syndicat sera pro-priétaire de ou des constructions,

La commune de Fontaine Fourches mettra sous forme de bail emphytéotique, le terrain nécessaire

- Que cette modification de statuts a été approuvée par le comité syndicat du RPI le 05 Avril 2016
- Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la modification des statuts votée par le Comité Syndical du RPI le 05 Avril 2016.

DIVERS :

Il est proposé de définir un avis communal concernant les dérogations scolaires, avis qui sera défendu lors de la réunion des représentants des communes au RPI puisque ce sujet est à l'ordre du jour

Après discussion, l'avis qui sera défendu par le 3 délégués de Noyen est de s'en tenir aux règles existantes et donc d'accepter les dérogations pour l'entrée dans le RPI dans les 3 cas prévus et à l'exception de tous autres mais en demandant une participation financière à la commune de ré-sidence de l'enfant (sauf dans le cas de la continuité de cycle entamé dans le RPI pour une famille qui déménage hors RPI). Le montant de cette participation financière est à définir après un calcul au plus juste.

Travaux

→ Du nouveau à Noyen !

La mise en place du terrain de boule est terminée.

Un grand merci à Arnaud, Christophe, Denis, Dominique, Guy, Renée pour leur participation à la réalisation de ce terrain de 23 mètres par 4 mètres et à Kilian pour

son assistance !

Nous remercions également la Société A2C (carrier du Port Montain) pour la fourniture gracieuse des matériaux et le prêt de ses engins.



Livraison des matériaux par A2C



Remplissage



Terrassement

→ Nettoyage cuve château d'eau

Le lundi 13 juin a eu lieu le nettoyage de la cuve de notre château d'eau par une entreprise spécialisée. Cette opération est effectuée dorénavant une fois par an et malgré la nécessité de vider complètement le réservoir, il n'y a pas

d'interruption de la distribution d'eau.

Moins réjouissant, notre réseau vieillissant continue à avoir son lot de fuites que nous faisons réparer au fur et à mesure.

→ Travaux d'enfouissement des réseaux

A noter que les travaux d'enfouissement des réseaux (électricité et télécommunications) entre la place du village et le pont des Perches, dont nous vous avons déjà parlé, commenceront vers la mi septembre. Ils dureront 3 mois et nécessiteront la mise

en circulation alternée de la portion de voirie concernée.

Dans la foulée, l'équipement de sécurisation de la circulation également prévu pour en même temps élargir le trottoir à hauteur du 8 Grande Rue sera réalisé.

→ Protégeons la nature

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, la commune de Noyen sur Seine s'est engagée, il y a quelques années, à proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires.

En conséquence, depuis le 1er juillet 2016, notre commune n'en n'utilise plus aucun.

Un désherbant alternatif, le FINALSAN ULTIMA, conforme à la réglementation de l'Union Européenne (2015/830) est maintenant utilisé pour le traitement des places du village et bientôt pour le cimetière.

D'autres produits, répondant aux normes, seront

testés dans les mois à venir et celui qui donnera le meilleur résultat sera adopté.

En ce qui concerne les trottoirs, nous comptons sur la participation de chacun d'entre vous.

La plantation de gazon semble être la solution la plus écologique et la plus esthétique.

Néanmoins, pour le confort des piétons, nous nous efforcerons dans la mesure du possible de créer des trottoirs « en dur » en alternance avec ceux qui seront engazonnés.

→ ENRIQUE RAMIREZ, un artiste en résidence

Le mardi 21 juin, dans le cadre de l'opération «Un artiste en résidence » patronnée par la Communauté de Communes du Bassée-Montois, ENRIQUE RAMIREZ est venu à la rencontre des habitants comme il l'avait déjà fait dans de nombreuses communes du territoire.

Dans une première partie, nous a été présenté sous un petit

chapiteau l'univers artistique d'Enrique à travers ses vidéos puis des tournages de portraits des habitants ont été réalisés dans une camionnette équipée en studio vidéo.

Un certain nombre de Noyennais s'est donc prêté de bonne grâce à cet exercice qui permettra à Enrique de continuer son projet en cours sur la résidence.



Un tournage de portrait vidéo



L'assistance sous le chapiteau

→ Fête des voisins

Pour sa première année d'existence, le Comité des Fêtes a organisé la première fête des voisins le vendredi 27 mai en soirée. De nombreux Noyennais avaient répondu à l'appel et ont partagé en toute convivialité les plats amenés par les uns et les

autres.

A noter qu'un pique-nique aura lieu le jour du 15 août sur la pelouse de notre salle polyvalente. Une information sera faite le moment venu pour vous précisez les modalités.



Quelques convives

→ Messe du 15 août

La messe du 15 août aura lieu à Noyen à 10h30 comme chaque année maintenant depuis 3 ans. C'est la seule messe de

l'année dans notre paroisse et notre petite église fera certainement le plein comme les 2 années passées.



La table des enfants

SERVICES TECHNIQUES

Tél. : 06 70 97 58 00

URGENCE ÉLECTRICITÉ

Tél. : 08 10 33 30 77

MAIRIE

Téléphone
01 64 01 81 20

adresse e-mail
noyen.seine
@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
au public

- Mardi et Jeudi de 14h à 17 heures
- Samedi de 10h à 12 heures

État civil

>>> Naissances

- Dévon DAMGREAU FERRARONE le 25 mars
- Léandro DE SA FERREIRA ARAUJO le 21 juin

>>> Décès

- Philippe GAULIER le 29 mai

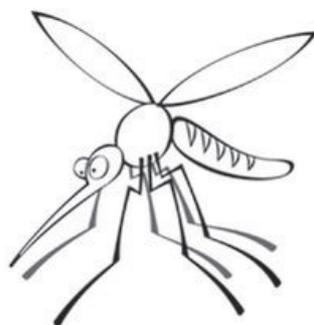
→ Piscine municipale de Bray sur Seine

La piscine municipale de Bray sur Seine est ouverte cet été jusqu'au 4 septembre :

- du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h
- le samedi de 10h à 20h
- les dimanche et jours fériés de 10h à 19h.

Les tarifs appliqués aux habitants de Noyen sont les mêmes que ceux appliqués aux Braytois sur présentation d'un justificatif de domicile (compensation par la commune) :

- 3€ la journée, 27€ les 10 journées, 38€ l'abonnement mensuel, 70€ le forfait saison
- gratuit pour les moins de 5 ans
- tarif réduit aux moins de 16 ans, plus de 70 ans, demandeurs d'emploi, handicapés, étudiants, familles nombreuses.



→ Moustiques

C'était prévisible ... cette année les moustiques ont envahi massivement notre territoire.

Malheureusement le traitement effectué le 13 avril dernier n'a pas servi à grand-chose car, comme nous l'avons toujours dit, ce traitement à lui seul, n'offre pas une garantie totale, loin de là. Il doit en effet être effectué dans des conditions optimales ce que nous nous efforçons de faire mais surtout, les conditions météo des mois de printemps qui suivent doivent être

favorables.

Et vous le savez ... ce printemps a été extrêmement pluvieux (c'est peu de le dire) et a donc engendré une crue de printemps ce qui est le pire scénario. Nous avons déjà connu ce cas de figure en 2013, année qui est restée dans les mémoires tant les moustiques ont été nombreux.

Donc la nature restera toujours la plus forte et il faut s'accommoder de ces petites bêtes piquantes qui nous gâchent un peu la vie.

→ Sorties scolaires

Le vendredi 27 mai, les classes de CP-CE1 et GS-CE1 se sont rendues au chantier médiéval de Guédelon. Par chance, le soleil était présent et les enfants ont pu découvrir les différents métiers du Moyen-Age et participer à divers ateliers dont un atelier « Terre » dans lequel ils ont appris à travailler l'argile.



Visite de Guédelon par les élèves de GS-CP-CE1

Pendant ce temps, les élèves de CE2-CM1 et CM1-CM2 découvraient la ville de Troyes et le patrimoine du XIXe siècle à travers une visite guidée. Après un pique-nique, les enfants de CM1-CM2 se sont rendus au musée de Vaultuisant tandis que ceux de CE2-CM1 observaient les animaux empaillés du musée Saint-Loup.



Visite de Troyes par les élèves de CE2, CM1 et CM2

→ Remise des dictionnaires de fin de scolarité primaire

Le mardi 5 juillet à l'école de Noyen, les traditionnels dictionnaires ont été remis par les maires des 3 communes aux élèves de CM2 de la classe de Mme Borie.



Les élèves de CM2 montrent fièrement leur dictionnaire

→ Rentrée scolaire 2016

Les élèves du RPI seront répartis comme suit :

- **Fontaine-Fourches :**
10 PS et 18 MS avec Mme Alix
16 GS et 10 CP avec Mme Legrand
- **Villiers sur Seine :**
16 CE1 et 6 CM1
- **Noyen sur Seine :**
6 CP et 18 CE2 avec Mme Dubar
10 CM1 et 14 CM2 avec Mme Borie

Mme Prudhomme, enseignante à Villiers sur Seine quitte le RPI ; sa remplaçante a été nommée.

→ Projet de regroupement des écoles

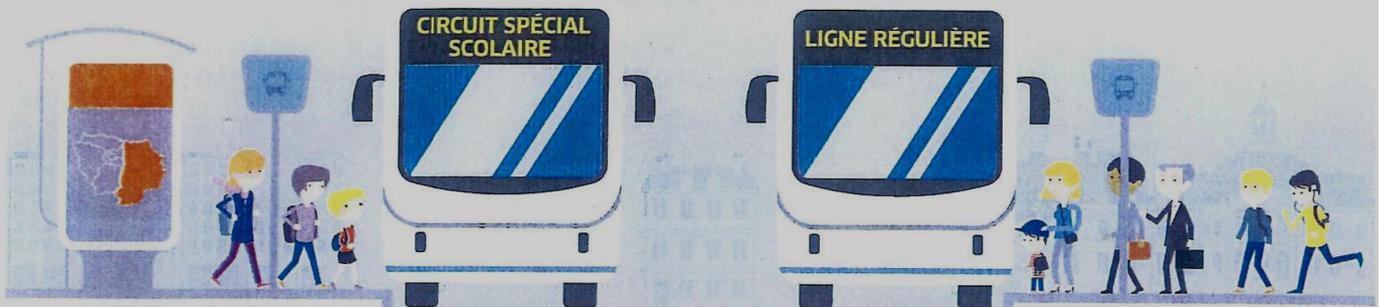
Suite à l'information écrite faite aux 3 communes et à la réunion publique du vendredi 15 avril à Noyen, le projet de regroupement des 3 écoles du RPI à Fontaine-Fourches a suivi son cours.

Ce projet, vous le savez, est conditionné par l'obtention d'une subvention (80%) par le biais d'un contrat rural intercommunal dont le dossier est en cours d'élaboration et qui doit être remis à la Région et au Département avant fin juillet (les modalités

d'obtention et de subventionnement seront revus après cette date pour les nouveaux contrats ruraux).

C'est pourquoi, les Conseils Municipaux des 3 communes ont dû prendre une délibération pour autoriser le dépôt de ce contrat rural et en parallèle, ils ont voté la modification des statuts du syndicat pour autoriser la construction de nouveaux bâtiments sur le site scolaire de Fontaine-Fourches.

QUEL TITRE DE TRANSPORT POUR MON ENFANT ?



CARTE SCOL'R



En cas de doute sur le type de ligne emprunté par mon enfant, je contacte le transporteur dont le nom figure sur l'abribus

CARTE IMAGINE R



QUEL TARIF ?

(à partir de l'année scolaire 2016-2017)



Montants TTC payables en 3 fois

Primaires hors RPI* ou assimilé**	100 €
Primaires RPI* ou assimilé**	50 €
Collégiens	100 €
Lycéens	150 €



Pour tous les élèves de la maternelle au collège, une **aide départementale forfaitaire de 150 €** est déduite automatiquement du tarif fixé par le STIF.

Les élèves qui fréquentent un établissement d'un RPI* ou assimilé** bénéficient d'une **aide supplémentaire** qui ramène le **coût annuel de la carte à 50 €**.

*Regroupement pédagogique intercommunal **commune fusionnée ou dont l'école a été fermée

COMMENT S'INSCRIRE ?



À partir du 13 juin 2016

par courrier en renvoyant le **formulaire téléchargeable** sur seine-et-marne.fr

en ligne sur seine-et-marne.fr



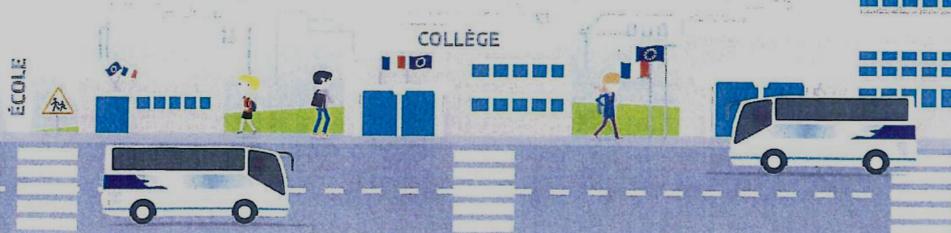
en gare ou auprès des transporteurs



en ligne sur imagine-r.com

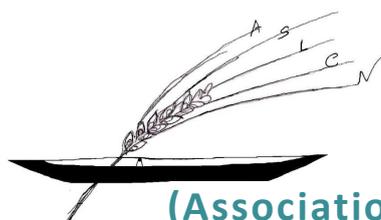
La carte bus ligne régulière est disponible auprès des transporteurs.

LYCÉE



POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

bureauoffrescolaire@departement77.fr / 01 64 14 77 77 / seine-et-marne.fr rubrique cadre de vie et transports



ASLCN

(Association Sport Loisirs Culture de Noyen-sur-Seine)

e-mail : aslcn77114@yahoo.fr

tél. : 06 71 43 53 73

→ Rallye automobile du samedi 2 juillet

Notre rallye s'est déroulé sans la pluie, ce qui est rare en ce moment.

Nous avons visité le musée de l'imprimerie à Rebais suivi d'une concentration de voitures tout-terrain avec la possibilité de faire un tour de circuit et nous avons fini par

la visite du pressoir de Beton-Bazoches avec dégustation de cidre.

Nous avons continué par le dîner du soir en discutant de notre agréable journée avec beaucoup de bonne humeur pour la vingtaine de personnes présentes.



→ Prochaines manifestations

Brocante le dimanche 28 août avec réservation au 06 71 43 53 73 (3€ les 5 mètres).

→ Nos ateliers

Tarot, couture, tricot, scrapbooking : reprise début septembre.

Toute l'équipe de l'ASLCN vous souhaite un agréable été.

→ Intempéries

Ce printemps 2016 restera certainement dans nos mémoires comme un printemps pourri tant la pluie et la fraîcheur ont sévi. Le point d'orgue en a certainement été cet orage du samedi 28 mai qui a éclaté à Noyen en fin de journée et nous a fait connaître un épisode de grêle rarement vu. Pendant une vingtaine

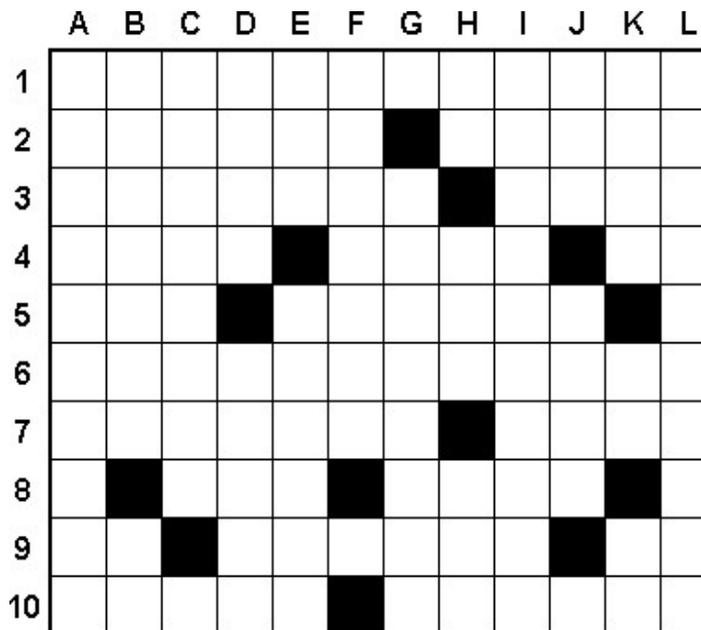
de minutes, des grêlons énormes se sont abattus sur notre village transformant les rues et les cours en torrent et nous faisant croire un instant que nous étions en hiver.

La végétation des jardins a également beaucoup souffert au grand dam de jardiniers amateurs.



Récréation*

* solution dans le prochain "LE CARNAVALET n° 110 Automne 2016"



6	1	8		9	5	7		3
	4				3	6	9	8
9		3	6	8	7	4	1	5
4				5	1		8	7
	8	9	2			1	5	
5	7	1	8		4	2		9
		4				8		2
2				4	8	5	3	1
	5			1		9	4	

Horizontalement

- 1 – Splendeur luxueuse
- 2 – Soutient - Vieux billet de sortie
- 3 – Logeurs familiers - Perdit son épiderme
- 4 – Epoques - Astrologue - Mot de liaison
- 5 – Pot de terre réfractaire - Plantation de conifères
- 6 – Très variés
- 7 – Prendront des risques - Vitesse de navire
- 8 – Fer pour la terre - Bien parti
- 9 – Le meilleur dans son genre - Démêla l'intrigue - Renfort de oui
- 10 – Vin andalou - Blancheurs hivernales

Verticalement

- A – Partie du corps d'un insecte
- B – Apothéoses - Point de la rose
- C – Gâteaux plats
- D – Fais du tort - Ronge
- E – Terre en mer - Litige juridique
- F – Particule fondamentale
- G – Mesure répressive
- H – Démonstratif - Prise d'eau - Distinguée
- I – Enverrai au loin
- J – Ecluse - Créature
- K – Très compétent dans sa matière - Fin de verbe - Bouclier de tailleur
- L – Nationaliseras

Sudoku

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

Petite annonce



UN SITE GOURMAND :
« MONVOISINCUISINE.COM » VOUS OFFRE LA POSSIBILITÉ DE VOUS RÉGALER SANS CUISINER.

A NOYEN, CHANTAL FAIT LA CUISINE POUR VOUS : NAAN AU FROMAGE (PAIN INDIEN), BROWKIES, PIZZA ETC... VOUS POUVEZ VISITER SON SITE ET ÉGALEMENT LUI SOUMETTRE DES DÉSIRS CULINAIRES PLUS PERSONNELS EN LA CONTACTANT CHANTALPICHAVANT@GMAIL.COM OU 01 60 58 04 96.

BON APPÉTIT !

POUR NOUS CONTACTER

Vous avez une petite annonce, un bon plan ou toute autre chose à partager ?

Vous pouvez les proposer pour une édition dans votre journal communal !

C'est simple, faites-nous parvenir vos articles, soit par courriel dans la boîte mails du journal : noyen.seine@wanadoo.fr soit par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie, intitulée Carnavalet.

Nous attendons vos propositions pour les prochains numéros !

Solution "LE CARNAVALET" n° 108 Printemps 2016

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	T	A	M	B	O	U	R	M	A	J	O	R
2	E	B	O	R	G	N	A	I	S	■	V	A
3	T	I	R	E	R	A	■	E	S	P	A	R
4	A	M	U	S	E	N	T	■	I	U	L	E
5	N	E	E	S	■	I	R	I	S	E	E	■
6	I	R	■	E	R	M	I	T	E	■	S	A
7	S	A	C	■	A	I	D	E	■	A	■	N
8	A	■	A	L	I	T	E	M	E	N	T	S
9	N	O	V	A	■	E	N	■	A	G	E	E
10	T	R	A	C	T	■	T	O	U	E	E	S

9	4	3	8	1	2	6	5	7
2	7	5	6	9	3	1	8	4
1	8	6	4	5	7	2	9	3
5	3	8	7	2	1	4	6	9
6	1	2	9	4	5	7	3	8
7	9	4	3	8	6	5	2	1
3	6	9	5	7	4	8	1	2
8	2	7	1	6	9	3	4	5
4	5	1	2	3	8	9	7	6